Une forte opposition canadienne s'est élevée contre les projets avancés au Congrès tendant à autoriser le prélèvement de nouveaux volumes d'eau du bassin des Grands lacs à Chicago. Le Gouvernement canadien a fait à ce sujet de vigoureuses protestations auprès du Gouvernement des États-Unis. Le Sénat des États-Unis a renvoyé le projet de loi contenant ces suggestions à l'étude de la Commission des relations étrangères; cette action indique que l'opinion législative aux États-Unis est consciente de l'effet qu'aurait, sur les cordiales relations entre les deux peuples, un tel agissement unilatéral.

La Commission mixte internationale, créée aux termes du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, a tenu en avril et en octobre ses réunions semestrielles ordinaires, à Washington et à Ottawa. A ces réunions, la Commission a considéré un certain nombre de questions qui lui avaient été soumises par les deux gouvernements. Des rapports d'ingénieurs et d'experts en pêches avant trait à l'aménagement international du potentiel marémoteur de la baie de Passamaquoddy ont été soumis à la Commission. Un rapport final a été fait sur l'aménagement de la rivière Sainte-Croix dont le cours inférieur sépare la province du Nouveau-Brunswick de l'État de Maine. Les recommandations principales de ce rapport visent le contrôle du débit et la lutte contre la pollution des eaux. La Commission a également poursuivi l'examen des questions touchant à la régularisation de l'écoulement du lac Ontario par le fleuve Saint-Laurent, et de la question de l'opération d'installations dans la rivière Niagara, destinées à permettre le plus grand aménagement possible du potentiel hydro-électrique tout en préservant les chutes de Niagara.

Le 30 mai 1959, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont demandé à la Commission de faire une enquête sur la prétendue pollution par des égouts et des déchets industriels, de la rivière la Pluie et du lac des Bois. On rapporte des progrès continus vers l'exclusion de déchets municipaux et industriels des chenaux de communication des Grands lacs. A sa réunion d'octobre, la Commission a entendu des exposés de fonctionnaires au sujet du rapport de la Commission consultative technique sur la pollution de l'air dans la région de Détroit et de Windsor. On s'attend que la Commission remette aux gouvernements son rapport à ce sujet en

1960.

Au cours de l'année, on a avancé les projets d'aménagement coopératif des ressources du bassin international du fleuve Columbia, aménagement qui serait à l'avantage du Canada aussi bien que des États-Unis. En janvier 1959, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont demandé à la Commission mixte internationale de préparer un rapport spécial sur l'évaluation et la répartition des avantages qui résulteraient d'un tel aménagement coopératif, une attention particulière devant être consacrée à la production d'électricité et au contrôle des inondations. Le 29 décembre, ce rapport a été présenté aux deux gouvernements, et considération lui sera accordée au début de 1960, lorsque commencera la négociation d'un traité.

L'étroite collaboration s'est continuée entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de la défense. Pendant l'année des accords ont été conclus visant d'une part l'installation et l'opération au Canada d'un système d'alerte rapide, et d'autre part l'établissement et l'opération à neuf endroits au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon. Au mois de mai, on signa un accord prévoyant la collaboration dans l'utilisation de l'énergie atomique pour la défense commune.

83074-5-6